

Repositório ISCTE-IUL

Deposited in *Repositório ISCTE-IUL*:

2023-02-17

Deposited version:

Accepted Version

Peer-review status of attached file:

Peer-reviewed

Citation for published item:

Guibentif, P. (2022). Mutations de la critique et émergence de la subjectivité moderne. In Patrice Corriveau Alvaro Pires Lukas K. Sosoe Gérald Pelletier (Ed.), *Normativité et critique en science sociale*. (pp. 145-178). Québec: Les Presses de l'Université Laval.

Further information on publisher's website:

<https://www.pulaval.com/produit/normativite-et-critique-en-sciences-sociales>

Publisher's copyright statement:

This is the peer reviewed version of the following article: Guibentif, P. (2022). Mutations de la critique et émergence de la subjectivité moderne. In Patrice Corriveau Alvaro Pires Lukas K. Sosoe Gérald Pelletier (Ed.), *Normativité et critique en science sociale*. (pp. 145-178). Québec: Les Presses de l'Université Laval.. This article may be used for non-commercial purposes in accordance with the Publisher's Terms and Conditions for self-archiving.

Use policy

Creative Commons CC BY 4.0

The full-text may be used and/or reproduced, and given to third parties in any format or medium, without prior permission or charge, for personal research or study, educational, or not-for-profit purposes provided that:

- a full bibliographic reference is made to the original source
- a link is made to the metadata record in the Repository
- the full-text is not changed in any way

The full-text must not be sold in any format or medium without the formal permission of the copyright holders.

Pierre Guibentif

Mutations de la critique et émergence de la subjectivité moderne

(À publier dans Pires, A. P., P. Corriveau, L. K. Sosoe et G. Pelletier (dirs.),

Normativité et critique, Québec, Les Presses de l'Université Laval)

Le thème de la critique hante nos discours depuis l'aube de la modernité.

L'importance qui lui est accordée a sans doute varié dans le temps. Difficile de mesurer précisément ces variations, et difficile donc de démontrer que nous nous trouvons dans une période de regain d'intérêt à son égard. Pourtant, au vu d'un ensemble de travaux qui lui ont récemment été consacrés¹ – la rencontre qui a donné lieu au présent ouvrage en est un indice supplémentaire –, je voudrais poser comme point de départ de cet essai que nous sommes entrés dans une nouvelle « période critique », et que, si nous voulons comprendre notre époque, il s'impose d'engager, une fois de plus, une critique de la critique. C'est à cette entreprise que je me propose de contribuer ici. Pour esquiver ce qu'elle a de paradoxal, je partirai du mot lui-même. (1) Comment a-t-il surgi ? Quels sens a-t-il pris au cours de son histoire ? (2) Comment peut-on interpréter ces évolutions sémantiques ? (3) L'ébauche d'une histoire du mot pourra fournir un point de départ pour quelques réflexions sur les sens qu'il est possible de lui donner aujourd'hui, une manière d'énoncer la place des sciences sociales dans la société contemporaine.

¹ Quelques références : Föessel (2008), Boltanski (2009), Jaeggi et Wesche (2009), Corcuff (2012), Amstutz et Fischer-Lescano (2013), Gasteiger, Grimm et Umrath (2015), Menke (2015), Kjaer et Olsen (2016).

1. Esquisse d'une histoire du mot « critique »²

1.1 Première spécification sémantique dans l'antiquité

On sait que le mot « critique » dérive du verbe grec ancien « κρινω », qui avait la signification générale de « séparer », « distinguer », « choisir » – ce mot ayant peut-être des origines communes avec le mot latin « cribrum », dont dérive « crible » – ou encore « décider », « juger ». Le sens assez large du mot grec – le verbe « δικαζω » était pourtant semble-t-il, déjà à cette époque, préféré à « κρινω » pour désigner des décisions de tribunaux³ – pourrait être lié au fait que les décisions de justice, chez les Grecs, n'étaient pas confiées à des spécialistes (Mossé, 2010, 27 et suiv.).

Le substantif « κριτικός » (celui qui juge) est repris par le latin (« criticus »), où il prend le sens plus spécifique de « critique d'art ». Cette évolution pourrait tenir au fait

² Je me centrerai ici sur le substantif féminin « la critique », pour ne traiter qu'incidemment le substantif masculin « le critique » (celui qui pratique la critique) et l'adjectif « critique » (dans le sens : qui met en œuvre la critique). Les possibles incidences de l'homonymie entre ces trois mots – qui n'existe pas dans certaines autres langues, tel l'allemand, qui distingue « die Kritik », « der Kritiker », « kritisch » – ne seront pas discutées. Par ailleurs, je n'aborde pas l'adjectif « critique » dérivé du substantif « crise », désignant le caractère décisif, de tournant, d'un moment ou d'une situation, tout en admettant qu'il forme avec le mot « critique » considéré ici, une famille sémantique qui mériterait d'être discutée pour elle-même, discussion dans laquelle s'engage en particulier Koselleck (2018 [1959]).

³ Chantraine (2009, 562) ; dans le même sens à différents endroits, encore qu'admettant une concurrence entre les deux termes, Gernet (2001 [1917], 445-448) : « La désignation du jugement : *dikazein* et *krinein* ».

que surgissent chez les Romains des professions spécialisées dans le traitement des questions juridiques, les activités de ce domaine étant désignées par des vocables propres, dérivés du mot désignant spécifiquement leur objet : « ius »⁴.

A noter, enfin, ce sens plus spécifique du mot latin « critica » – partie de la logique qui traite du jugement – signalé par Lalande (1980 [1926], 196), qui constate que ce sens est tombé en désuétude.

1.2 Premiers usages modernes, dans la langue française

Dans la langue française, le mot « critique » aurait surgi à la fin du XVI^e siècle pour désigner une activité qui correspond bien à celle du « criticus » des Romains : « juger des ouvrages de l'esprit, les œuvres littéraires, artistiques » (Rey, 2001, II, 824). Se conserve ainsi cette notion spécifique : jugement formulé, non en application des règles générales s'appliquant à la collectivité, mais dans le cadre d'un domaine différencié d'activités, en application de principes prévalant dans ce domaine. Évoluant à partir de ce sens général, le mot semble avoir très tôt pris deux sens perçus comme distincts⁵ : d'un côté (sens 1 ; les sens qui vont ici être inventoriés sont résumés dans le tableau synoptique, en annexe), le travail sur des textes anciens, d'un autre (sens 2), le travail sur des œuvres contemporaines.

Comme exemples d'usages de l'adjectif « critique » dans le premier sens, citons les titres des ouvrages suivants, mentionnés par Goujard (1984, 137) : l'*Histoire*

⁴ Sur l'évolution du sens du mot latin « ius », en rapport avec la différenciation de la fonction de juriste à Rome, voir Schiavone (2008 [2005]) : notamment 135 et suiv.

⁵ Voir notamment les entrées « Critique, n. m. » et « Critique, n. f. » de l'*Encyclopédie* de Diderot, qui s'ouvrent toutes deux sur cette distinction (Mallet, 1754 ; Marmontel, 1754).

critique du Vieux Testament, de Richard Simon, de 1679, ou encore le *Dictionnaire historique et critique*, de Pierre Bayle, de 1690.

Comme exemple de l'usage du mot dans son deuxième sens, citons ce passage, d'ailleurs contemporain des références qui viennent d'être citées, des *Caractères* de La Bruyère (1995 [1696], 153)⁶ :

La critique n'est pas une science, c'est un métier, où il faut plus de santé que d'esprit, plus de travail que de capacité, plus d'habitude que de génie ; si elle vient d'un homme qui ait moins de discernement que de lecture, et qu'elle s'exerce sur de certains chapitres, elle corrompt et les lecteurs et l'écrivain.

Cette citation laisse entrevoir une tension entre des variations possibles de ce sens du mot « critique » comme activité exercée sur des œuvres contemporaines. Un sens pour ainsi dire mineur coexiste avec un sens fort. À une extrémité d'une graduation sémantique (sens 2-a), on trouve la notion d'une appréciation qui dénigre, dévalorise, « corrompt ». À l'autre extrémité (sens 2-b), celle d'une activité qui, au contraire, met en valeur ; une activité nécessaire au domaine différencié dans le cadre duquel elle s'exerce, en ceci qu'elle participe, en dialogue avec l'œuvre critiquée, à la meilleure formulation des principes qui orientent cette activité, voire à son progrès. Dans le fragment cité, ce sens fort du mot « critique » est évoqué prudemment par la notion de « métier », s'agissant du métier de « lecture ». Quelques décennies plus tard, il surgit comme le thème principal de l'entrée « critique, s. f. » de l'*Encyclopédie* (Marmontel, 1754). Ce texte évoque à maintes reprises la graduation allant du « critique ignorant », au « critique supérieur », en passant par le « critique subalterne », et peut se lire comme

⁶ Cité dans Rey (2001), II, 824.

un plaidoyer de la critique « supérieure », composante indispensable des arts et des sciences, ainsi d'ailleurs que de la morale, également abordée, encore que de manière incidente. Ainsi, le critique – supérieur, bien entendu – devra savoir « se former des modèles intellectuels » ; en comparant des œuvres, il pourra faire en sorte que celles-ci « se surpassent mutuellement ». Sa vocation, d'une manière générale, est de « laisse(r) au génie toute sa liberté ; [...] ne lui demande(r) que de grandes choses, et [...] l'encourage(r) à les produire ».

1.3 Diversification sémantique avec la réception par la langue allemande

L'évolution sémantique postérieure doit beaucoup à la réception du mot français par la langue allemande, qui aurait eu lieu au cours du XVIIe siècle, le mot allemand étant cependant, encore au XIXe siècle, considéré comme ayant été adopté récemment (Grimm, 1873, vol. 11, 2335 : « das eigentlich junge Wort »).

Le mot semble avoir été reçu avec les significations qui viennent d'être évoquées, notamment la dernière (sens 2-b), reprise par Lessing (cité par Grimm, 1873, vol. 11, 2335) : « Ce qu'il y a de supportable dans ma récente (poésie), j'en suis bien conscient, je le dois seulement et uniquement à la critique. »

Cependant, il semble bien que ce soit dans l'espace germanophone que le mot se généralise dans une sphère autre que celle des domaines culturels spécialisés, à savoir l'espace public, tout en prenant un sens nouveau (sens 3). Ici, il ne s'agit plus de l'activité d'auteurs individuels portant sur les œuvres d'autres auteurs individuels, mais d'une activité plus diffuse, animant ce que l'on appelle, à cette époque déjà, la « société civile bourgeoise » (Hegel, 1999 [1820], 249 et suiv.), et qui porte essentiellement sur l'activité du gouvernement. Exemple formulé par les frères Grimm : « les journaux d'opposition s'exercent à la critique des mesures du gouvernement ». L'ampleur prise

par cette activité au cours du XVIII^e siècle conduira les observateurs de l'époque à la qualifier de « siècle de la critique » (Koselleck, 2018 [1959], 85 et 196).

C'est encore dans l'espace germanophone qu'est inauguré un autre sens du mot « critique », par Kant (sens 4), avec la publication de ses trois *Critiques*, de la raison pure (1781), de la raison pratique (1788) et de la faculté de juger (1790). Ainsi qu'il le formule dans le prologue à la première édition de la *Critique de la raison pure* (Kant, 1982 [1781], 867), il s'agit d'entreprendre une nouvelle fois « la tâche la plus éprouvante » (« das beschwerlichste ... Geschäft ») de la raison, qui est de se connaître elle-même (« Selbsterkenntnis »). Pourquoi appeler ce travail une « critique » ? Deux passages fournissent des pistes pour comprendre ce choix terminologique. Dans le prologue déjà cité, Kant rappelle que « notre époque est en effet l'époque de la critique », à laquelle les autorités en apparence les plus légitimes, la « religion » et la « législation », doivent se soumettre (Kant, 1982 [1781], 867), et cette critique consiste en leur « examen libre et public » par la raison (*ibidem*). Une formulation par laquelle il prend acte de la critique (sens 3) qu'il entend s'exprimer autour de lui. Deux motifs de reprendre le terme « critique » peuvent ici être reconstitués : (a) la raison, composante de l'univers social, tout comme la religion et la législation, se doit de subir le même type d'examen que celui qu'elle exige des autres composantes ; (b) cet examen, en pratique, est mené en accord avec le procédé que Kant qualifie ici de « critique » : par un ouvrage élaboré par un auteur, dans l'exercice de sa liberté d'auteur, et publié, donc soumis à l'appréciation du public. Dans l'introduction de l'ouvrage, Kant précise qu'il n'entreprend pas une critique « des livres et des systèmes » consacrés à la raison, mais bien une critique de la faculté de raison elle-même (Kant, 1982, [1781], 75). Ici, c'est du sens 2-b dont Kant prend acte, considérant que le travail qui s'est réalisé au cours des

siècles récents sur les œuvres culturelles peut être poursuivi au niveau de ce qui rend possible ces œuvres, la capacité de pensée individuelle. Mais le sens 1 est également pris en compte et s'exprime en particulier dans le passage suivant du prologue à la seconde édition, de 1787 (Kant, 1982 [1781], 75) : « Quel est donc le trésor que nous pensons léguer à notre descendance, en lui léguant une métaphysique purifiée (geläutert) par une telle critique ? »

La nouveauté de cette acception du terme « critique », qui tente en quelque sorte une fusion des trois sens déjà établis, n'échappe pas aux contemporains de Kant. Ainsi Herder s'indigne qu'on puisse appliquer le mot « critique » à l'approche d'une faculté humaine, et non des ouvrages dont elle rend possible la production. À cet endroit, Herder recourt à une comparaison terminologique internationale (italiques dans le texte) :

Dans certaines autres langues, le titre *Critica intellectus humani*, *Critique de la pure raison*, *Critic (sic) on human understanding* éveillerait de suite une acception contradictoire, étant donné qu'on ne dira que d'un critiqueur : il critique la raison humaine (Herder, 1799, 2).

Un peu plus tard, Hegel (1986a [1802]) s'engage dans la promotion d'une critique philosophique qui prendrait pour objet les œuvres philosophiques de son temps, accordant, parmi celles-ci, une priorité à celle de Kant (voir notamment Hegel, 1986c [1802]). C'est donc la critique au sens 2 qu'il entend réhabiliter, d'ailleurs avec l'ambition de la doter d'un outil approprié, une revue, qu'il lance en collaboration avec Schelling, le *Kritisches Journal der Philosophie*. Il ne s'agit pas seulement de revenir – au-delà de Kant – à une critique des autres auteurs, dans laquelle il s'engage lui-même

avec verve, mais aussi de revenir à une critique dont la vocation est précisément de mieux établir un savoir spécialisé, face à une dilution des frontières de spécialisation :

en ces temps de liberté et d'égalité, dans lesquels s'est formé un public si grand qu'il ne tolère plus que quoi que ce soit lui soit soustrait [...] et qui donc traite (le plus beau et le meilleur) jusqu'à ce que celui-ci soit susceptible d'appropriation ; [une époque dans laquelle] l'aplatissement (« das Plattmachen ») s'est élevé au rang d'une sorte de travail reconnu comme méritoire (Hegel, 1986a [1802], 182 et suiv.).

Le souci de ré-établissement d'une différence nette entre débat philosophique et débat public s'exprime jusque dans la structure de la revue en question, qui comprend une section « Notizenblatt » consacrée à une revue des textes philosophiques publiés dans la presse d'information générale, mais méritant pourtant l'attention des spécialistes (Hegel, 1986b [1802]).

Ce souci s'affirme aussi par ce qui pourrait être qualifié de re-spécification du sens 2 de la critique (sens 2-c). Le texte de présentation de la revue y est principalement consacré. La critique, si elle se réalise nécessairement par la rencontre entre des subjectivités – celles des auteurs et celles de ceux qui les critiquent – ne saurait se fonder sur la seule reconnaissance de la pluralité de ces subjectivités ; il faut que ces subjectivités – c'est le terme employé par Hegel lui-même – partagent « l'idée d'une seule et même philosophie » (Hegel, 1986a [1802], 173). La critique devient ainsi un travail sur le travail d'autrui qui prend pour critère une idée, transcendant les perspectives individuelles, de la finalité de l'activité en cours.

Un troisième temps – qui mériterait peut-être bien d'être qualifié de « critique », au sens de moment-clé dans l'évolution du mot – de la réception du mot « critique »

dans l'espace germanophone s'ouvre avec l'usage qu'en fait Karl Marx. Dans ses textes de jeunesse, cet auteur met à son tour en pratique une critique philosophique inspirée de Hegel, en tant que travail méthodique d'un auteur sur l'œuvre d'un autre, cet autre étant d'ailleurs principalement Hegel lui-même. Ainsi dans « Pour une critique de la philosophie du droit de Hegel » (Marx, 1982 [1844]), ou encore dans le manuscrit inédit *Kritik des Hegelschen Staatsrechts* (Marx, 1982 [1843]).

Au fil du développement de l'œuvre de Marx, le terme « critique » va prendre un sens nouveau (sens 5), dont on pourrait soutenir qu'il résulte d'une mutation du sens 2-c défendu par Hegel. Il s'agit bien toujours de travailler sur des auteurs (mais aussi de plus en plus sur la réalité sociale elle-même, et non seulement sur les analyses qui en sont proposées), non pas en confrontant simplement des points de vue différents, mais en faisant intervenir une référence transcendant ces points de vue. Cette référence, cependant, n'est plus l'idée de la philosophie, mais, dans un premier temps, une connaissance de la réalité sociale qui reconstruit la genèse de ses composantes⁷, puis la notion d'une société sans classes qu'il s'agit d'établir par la lutte pour le dépassement du capitalisme. De Hegel, Marx reprend la prétention d'accéder à une idée qui doit s'imposer à tous ceux qui sont engagés dans l'effort critique ; contre Hegel, il affirme la nécessité de faire de cet effort critique non un effort d'établissement d'une philosophie scientifique – dont il pense pouvoir démontrer qu'elle participe à la conservation du pouvoir d'État qui soutient le développement du capitalisme – mais un effort participant immédiatement, dans la ligne de la XI^e thèse sur Feuerbach (Marx, 1982 [1845], 1033),

⁷ Marx (1982 [1843], 974) : « La vraie critique montre au contraire la genèse intrinsèque de la Sainte Trinité dans le cerveau humain. » Pour un commentaire de cette définition : Menke (2015, 11).

à une pratique de lutte visant l'abolition d'une formation sociale à laquelle est imputable, selon l'analyse à laquelle mène l'effort critique lui-même, la misère de la classe ouvrière.

Ce sens 5 du mot « critique » est dans une certaine mesure aussi l'héritier du sens 3. Marx participe aux débats qui se déroulent dans la société civile et mettent en discussion les structures de pouvoir de l'époque. Cependant, sa critique, d'une part, ne porte pas que sur l'État, mais aussi sur l'économie, et, d'autre part, elle ne se limite pas à proposer des manières alternatives de constituer et de faire évoluer les structures politiques existantes (des constitutions républicaines plutôt que des chartes consacrant la monarchie)⁸ ; elle vise l'abolition de l'état actuel des choses.

Une manière de rendre compte du destin postérieur du terme consiste à rappeler comment cette « critique » s'est trouvée discréditée par l'incapacité du mouvement ouvrier à s'opposer au déclenchement de la Première Guerre mondiale⁹. Le fragment

⁸ Sur la participation de Marx dans ce type de débat, Stammen (1973, 228 et suiv.).

⁹ Un indice du recul du motif de la critique durant cette période pourrait être le suivant : le mot « critique » est pratiquement absent des textes publiés originalement entre 1921 et 1934, réunis par Meja et Stehr (1982), représentatifs de ce que ces auteurs appellent la « querelle de la sociologie du savoir », alors même que cette querelle renvoyait à ce qui, plus tard, est volontiers qualifié de « critique des idéologies » (« Ideologiekritik » ; cf. Meja et Stehr, 1982, 11 et suiv.). Un autre indice est le traitement très succinct du terme dans le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* (Lalande, 1980 [1926], 196-7), qui ne retient en fait que le sens 4 avec référence à Kant, et le sens 2-a qui introduit un contraste valorisant le sens 4. L'entrée « critique » est par ailleurs présentée comme d'ordre secondaire, par un renvoi à l'entrée « jugement », et par le fait

suivant, extrait d'une étude publiée dans une revue destinée à la discussion de la doctrine du mouvement ouvrier, documente le désarroi vécu à cette époque :

Ce qui valait comme vérité supérieure et comme symbole sacré s'est effondré. On a vécu une mort en masse de mots d'ordre. Un gigantesque démasquage a eu lieu. Chaque nation, chaque parti a été pesé dans la balance et jugé insuffisant (Szende, 1922, 186)¹⁰.

Un texte de cette époque a pourtant recours au concept de critique, l'essai de Walter Benjamin (2000, [1921]), « Critique de la violence ». Ce texte met en œuvre un concept de critique original. En effet, on peut voir ici une variante du sens 5 marxien (sens 5^{bis}), s'agissant de juger l'époque actuelle, et de le faire, non à partir d'un point de vue d'auteur, mais d'un point de vue qui se revendique comme objectif. Variante en ceci que la critique se centre ici sur un élément très spécifique de la réalité sociale, la

qu'elle ne comprend pas, à la différence des entrées importantes de l'ouvrage, de section « critique ». Remarquable paradoxe pour un ouvrage qui se nomme lui-même « critique ». Étonnant aussi de lire dans la préface originale une mise en garde face à la « croyance naturelle [...] que chaque mot [...] possède du moins [...] un sens privilégié que la critique philosophique se doit de retrouver » (xiii et suiv.). Or « les sens d'un mot ne sont pas les valeurs d'une variable indéterminée dont nous pourrions disposer à notre gré. C'est une réalité, qui, pour n'être pas matérielle, au sens précis du terme, n'en possède pas moins parfois la consistance très dure que présentent certains faits sociaux. Les mots sont des choses et des choses fort actives [...]. » Une mise en garde qui pourrait bien s'adresser au traitement du mot « critique » dans cet ouvrage lui-même.

¹⁰ « Jede Nation, jede Partei wurde gewogen und zu leicht befunden. » Allusion aux versets bibliques Daniel 5, 25-28.

violence, et aussi par le fait que l'objectivité se revendique par une référence abstraite à la « philosophie de l'histoire », et non plus à la conscience ouvrière. Mais le terme « critique » est encore chargé ici de deux autres sens. Il s'agit de juger la violence, le terme « critique » signalant que ce jugement se construira hors du droit positif, trop étroitement impliqué dans notre notion de la violence – « Il faut trouver un point de vue extérieur à la philosophie du droit positif » (Benjamin, 2000 [1921], 213) – ce par quoi Benjamin revient au sens antique du terme (supra 1.1). Par ailleurs, ce jugement peut conduire à reconnaître à la violence un potentiel créateur, ce par quoi la « critique » engagée ici reprend d'une certaine manière, le transposant dans un domaine radicalement différent, le sens 2-b de travail de l'homme sur l'œuvre humaine, en vue de son progrès. Il s'agit ici de mieux penser la violence, en vue de « fonder une nouvelle ère historique », ce qui pourra se produire par une violence que Benjamin, il est vrai, qualifie de « divine » (2000 [1921], 242). Cette configuration sémantique ne sera reprise et commentée que longtemps plus tard. Celui qui proposera une lecture de ce texte et qui commentera en particulier l'usage qui y est fait du mot « critique » est Derrida, qui va à cet endroit précis suggérer une équivalence entre critique et déconstruction (Derrida, 1994, 127 et suiv.). On retrouve un usage du terme comparable dans le récent ouvrage de Menke (2015), *Critique des droits*, un ouvrage qui se conclut d'ailleurs sur une réflexion sur les rapports entre droit et violence.

Parmi les efforts de ré-établissement d'une pensée critique sur la réalité sociale, on assiste à la fondation, en Allemagne encore, en 1923, de l'« Institut für Sozialforschung », dans le cadre duquel se formera ce qui sera plus tard appelé l'École

de Francfort¹¹. Son second directeur, Max Horkheimer, succédant à Carl Grünberg, formule le programme d'une « théorie critique », en donnant explicitement au terme « critique » le sens que celui-ci revêt chez Marx, lorsqu'il présente « l'attitude »¹² qu'il défend :

Dans ce qui suit, cette attitude est qualifiée de 'critique'. Ce mot doit être compris ici dans le sens de la critique dialectique de l'économie politique, plutôt que dans le sens de la critique idéaliste de la raison pure ; il définit une propriété essentielle de la théorie dialectique de la société (Horkheimer, 1974 [1937], 37).

Une différence capitale existe cependant entre Horkheimer et Marx et :

Horkheimer précise qu'il vise une « théorie » critique, c'est-à-dire un outil critique développé dans un cadre scientifique et visant en première instance une transformation de l'activité scientifique. Ce n'est qu'à travers cette activité scientifique que Horkheimer espère, avec ses collègues de l'Institut, pouvoir jouer un rôle dans l'histoire :

C'est à l'existence de l'attitude critique, qui renferme à vrai dire des éléments empruntés aux théories traditionnelles et toute cette culture en

¹¹ La littérature sur les origines de l'École de Francfort est abondante. On s'en tiendra ici à une référence francophone : Spurk (2001 : notamment 13 et suiv.)

¹² Le terme employé par Horkheimer à cet endroit est « Verhalten », qui se traduit usuellement par « comportement ». Choix terminologique étonnant, dans le cadre de ce texte consacré à la théorie. Une manière peut-être de marquer, à un endroit « critique », le lien qui ne peut cesser d'exister entre théorie et pratique.

décadence, qu'est aujourd'hui suspendu l'avenir de l'humanité
(Horkheimer, 1974 [1937], 79).

Une implication, pour la signification du mot « critique », est l'importance que prend la visée réflexive, ce qui justifie l'identification d'un sens spécifique (sens 6). La théorie critique entend se légitimer en tant que telle par sa manière de se prendre aussi elle-même comme objet, à la fois afin de pouvoir agir sur la science, mais aussi avec la volonté de tirer parti de l'expérience du travail scientifique lui-même dans l'actualité comme matériau dont l'analyse contribuera à celle de l'actualité en général. Par cette spécification, Horkheimer se rapproche aussi du sens kantien du terme – travail de la raison sur elle-même – l'évocation négative citée ci-dessus de la définition kantienne pouvant aussi se lire comme une manière paradoxale – dialectique ? – de reconnaître cet héritage. Ainsi, la critique, d'abord moyen du développement des savoirs spécialisés, puis devenue souci général de la modernité à son propre égard, cherche à se refonder en pariant à nouveau sur l'une des caractéristiques de la modernité, la différenciation des sphères culturelles, reconnue comme condition de sa réflexivité.

1.4 Usages récents dans des débats transnationaux

Le mot « critique » vient occuper une place importante dans l'espace public de ce que l'on pourrait appeler le « Nord occidental » dans les années 1960, par des usages qui traversent les espaces linguistiques, en particulier anglophone et germanophone, ainsi que ceux des langues latines. Parmi les événements signalant ce retour du thème de la critique, on peut évoquer la création en France, par Georges Bataille en 1946, de la revue *Critique*. Quelques années plus tard, un débat sur la « nouvelle critique » est suscité par la publication de l'essai de Roland Barthes, *Sur Racine* (Seuil, 1964)¹³.

¹³ Voir notamment la contribution de Starobinski (2001 [1967]) à ce débat.

Dans ces deux contextes, le sens 2 du terme « critique » semble prédominer. Mais le terme va bientôt faire irruption aussi dans les discours des étudiants contestataires, où il va prendre un sens qui ne se laisse pas réduire à ceux qui ont été identifiés jusqu'ici¹⁴. Un lien entre ces discours et la théorie critique défendue naguère par Max Horkheimer existe, il est vrai, et il est bien connu : certains intellectuels engagés dans le mouvement étudiant s'inspirent de Herbert Marcuse (sans indication d'auteur, mai 1968), qui vient de publier *L'homme unidimensionnel* (Marcuse, 1968 [1964]). Cet auteur était collaborateur de l'« Institut für Sozialforschung » au moment de la publication de « Théorie traditionnelle et théorie critique » et a probablement contribué à l'élaboration de ce texte¹⁵. Max Horkheimer lui-même, qui aurait longtemps refusé de le faire, finit par rééditer son article, précisément en 1968, dans un volume intitulé *Théorie critique* (Horkheimer, 1968).

Dans ce contexte, le mot « critique » évoque le sens qu'il a pris dans les travaux de Marx et au cours de la discussion de ceux-ci (sens 5), puis celui qu'a voulu lui

¹⁴ Voir, par exemple, les fréquentes mentions du terme dans Cohn-Bendit (1968), qui fait d'ailleurs référence à Herbert Marcuse.

¹⁵ Un indice de l'implication de Herbert Marcuse dans le travail de préparation de « Théorie traditionnelle et théorie critique » est sa participation au dossier de défense de ce texte publié également dans la *Zeitschrift für Sozialforschung* (Horkheimer et Marcuse, 1937). Un autre indice mérite d'être rappelé : Marcuse lui-même, dans un texte publié quelques années plus tard dans la même revue, cite « Théorie traditionnelle et théorie critique » en l'attribuant à deux auteurs, Horkheimer et lui-même (Marcuse, 1941, 423). S'il s'agit d'une coquille, elle est remarquable, publiée dans la revue dirigée par Horkheimer.

donner l'École de Francfort (sens 6), des sens qui se trouvent ici, d'une certaine manière, alliés au sens 3 d'un débat dans la société civile qui prendrait les structures de pouvoir pour cible. Toutefois, entre la notion de critique dont il est beaucoup question dans les années 1960 et celles que Marx et Horkheimer avaient inaugurées, des écarts peuvent être identifiés sur trois plans : (a) l'analyse sur laquelle se base la notion plus récente prend en compte non seulement les structures de pouvoir politique et économique, mais s'appuie, inspirée sur ce point par la critique au sens 6 de l'École de Francfort, sur une notion plus ample du monde social, en prenant en compte sa dimension culturelle, ce qui est appelé désormais la « société de consommation », ainsi que la sphère privée¹⁶ ; (b) la visée de cette critique n'est plus, de manière univoque, une révolution – face aux suites de la révolution russe – mais un changement en profondeur dont les modalités appellent elles-mêmes un débat critique ; ce par quoi les mouvements contestataires reprennent en particulier la visée réflexive du projet de la « théorie critique » – il ne s'agit pas d'abolir l'université, mais de la repenser, dans un débat qui, cependant, se doit de transcender le domaine universitaire¹⁷ ; (c) cette critique

¹⁶ Voir notamment Abel (1993 [1988], 134) : « Un des héritages des années 60 est la reconnaissance du fait que le 'privé' est politique, que le changement commence à la maison. »

¹⁷ Point sur lequel l'écart avec la pensée de Horkheimer est le plus grand. Aussi bien pour Horkheimer que pour Adorno, il était inacceptable que la critique politique formulée par les mouvements étudiants gauchistes depuis le début des années 1960 vienne perturber le fonctionnement de l'« Institut für Sozialforschung », ou remettre en cause le positionnement conquis avec sa réinstallation à Francfort en 1949. À ce propos, voir, dans la correspondance entre Horkheimer et Adorno, les appréciations réservées,

n'est portée ni par un auteur, ni par un mouvement individualisé comparable au mouvement ouvrier au nom duquel Marx défendait ses analyses, ni encore par une école de pensée se positionnant dans le monde académique, mais elle est un commun dénominateur entre des mouvements nombreux, conscients de leur pluralité. Trois écarts par lesquels le sens que le mot critique prend à ce moment-là fusionne, d'une certaine manière, les sens 5, 6 et 3 (sens 7).

Ce dernier sens sera mobilisé pour donner son nom à une mouvance intéressant plus particulièrement le domaine juridique : « critique du droit », « critical legal studies ». Cette mouvance est en effet expressément associée par ses commentateurs à la contestation estudiantine des années 1960 et à l'héritage de la pensée marxiste. Et elle se caractérise par son exigence de réflexivité et par la visée d'établir des ponts entre les domaines universitaires et politiques, ainsi qu'entre spécialistes et non-spécialistes (Miaille, 1989 ; Abel, (1993 [1988]) ; Kennedy, 1993, Garcia-Villegas 2015).

On ne saurait clore la discussion de cette période sans signaler enfin quelques occurrences du terme dans son sens kantien (sens 4), notamment avec les publications suivantes : *Critique de la raison dialectique* (Sartre, 1960), *Critique de la raison juridique* (Arnaud, 1981), ou encore *Critique de la raison cynique* (Sloterdijk, 1987 [1983]). Avec un certain décalage, enfin, le terme est repris dans ce sens par Pierre

pour ne pas dire critiques du travail du jeune Habermas par Horkheimer (Adorno et Horkheimer, 2006, 508 et suiv. : lettre de Horkheimer du 27 septembre 1958), et plus tard l'indignation de Horkheimer et Adorno face à la caution apportée par Marcuse au mouvement estudiantin (Adorno et Horkheimer, 2006, 850 et suiv. : lettres d'Adorno communiquant à Horkheimer sa correspondance avec Marcuse).

Bourdieu, qui consacre le premier chapitre des *Méditations pascaliennes* à la « Critique de la raison scholastique » (Bourdieu, 1997, 19 et suiv.).

Parmi les auteurs qui contribuent à donner sens au terme au cours de cette période, il faut évidemment mentionner Jürgen Habermas qui défend, dans *Connaissance et Intérêt* (1976 [1968], 31), le projet d'une « critique radicale de la connaissance », mobilisant ainsi le terme « critique » dans le sens que lui donnait Horkheimer (sens 6). Peu après, en 1973, il reformule son programme en évitant le mot « critique » dans sa qualification. Une manière d'affirmer l'originalité de sa démarche, en constatant qu'« on est aujourd'hui engagé en plein dans la critique et l'autocritique du scientisme » (Habermas, 1976 [1968], 335).

Michel Foucault manifeste un souci comparable en défendant, quelques années plus tard, une définition originale du mot « critique », « l'art de ne pas être tellement gouverné » (sens 8) (Foucault, 2015 [1978], 37), définition qui peut être interprétée comme cherchant à saisir la dynamique critique telle qu'elle s'affirme à cette époque – mais déjà en son temps chez Kant – au cœur même de l'expérience subjective¹⁸.

1.5 Développements récents

Il est permis de soutenir qu'on assiste à un relatif recul du terme au cours d'une période s'étendant approximativement des années 1980 aux années 2000¹⁹. D'autres

¹⁸ Pour une discussion de ce concept, voir Monod (2019).

¹⁹ Un indice d'un tel recul, en lui-même insuffisant, mais qui mérite ici une mention : Habermas, un auteur qui s'est beaucoup engagé dans les débats « critiques » des années 1960, publie en 1973 un recueil d'articles intitulé *Kultur und Kritik. Verstreute Aufsätze*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp (Görtzen, 2000, 556). Ce volume ne sera pas réédité et les articles qu'il contenait seront inclus dans d'autres volumes. Le terme

termes prennent de l'importance dans cette période. Celui de jugement est remis en valeur (Derrida *et al.*, 1985). Le terme « déconstruction » fait irruption avec les débats que suscite l'œuvre de Jacques Derrida. Dans *Force de loi*, la « déconstruction » est d'ailleurs présentée expressément comme se trouvant en « conjonction » ou en « conjoncture » avec les *Critical Legal Studies* (Derrida, 1994, 24). Pensons aussi à la « réflexivité », terme mobilisé notamment par Ulrich Beck (Beck *et al.*, 1994) et par Pierre Bourdieu (Bourdieu, 2001). Enfin, il faut mentionner le terme d'« évaluation », qui devient omniprésent au fil de cette même période (Guibentif, 2005).

C'est encore au cours de la même période que l'on observe aux États-Unis d'Amérique un mouvement se donnant pour mission de promouvoir la « pensée critique » (Bartell *et al.*, 1997). Tout en se référant à une histoire de cette « pensée critique » qu'ils font remonter à Socrate, les promoteurs de ce mouvement la définissent (sens 9) comme le travail de l'individu sur sa propre pensée, aidé par un enseignement approprié, précisément de « pensée critique », consistant à débusquer dans celle-ci les idées fausses résultant d'un « socio-centrisme » excessif. Les dimensions de réflexivité sociétale et de débat public ne sont pas considérées. À noter que c'est ici uniquement l'adjectif « critique » qui est utilisé, pour qualifier la « pensée », au sens d'activité mentale individuelle.

« critique » n'apparaîtra plus guère dans les livres publiés ultérieurement par Habermas. La « critique » n'apparaît pas parmi les concepts donnant lieu à une entrée spécifique dans le *Habermas Handbuch* (Brunkhorst *et al.*, 2009). Un point de la section consacrée dans ce volume aux grands textes de Habermas s'intitule cependant « La critique de la connaissance comme théorie de la société » (Rehg, 2009), et commente *Connaissance et intérêt* (œuvre de 1968).

Ce n'est que plus récemment, dans les premières années du XXI^e siècle, que se multiplient à nouveau les travaux prenant la critique pour thème, en donnant souvent à ce terme le sens 7 qu'il a pris dans les années 1960²⁰.

1.6 Usages ironiques

Je ne saurais conclure cette esquisse historique sans signaler qu'à certains moments importants de l'évolution qui vient d'être esquissée, le terme est employé dans un sens ironique, niant d'une certaine manière les potentialités de l'activité qu'il désigne, chez les mêmes auteurs, lorsqu'il est pris dans une acception positive. C'est ce qui se produit avec la publication de « La Sainte Famille ou critique de la critique critique ... » (Marx et Engels, 1982 [1845]). Ou encore dans un article de jeunesse de Habermas, critiquant une critique à ses yeux insuffisante de la société de consommation : « Konsumkritik, eigens zum konsumieren » (Habermas, 1970 [1957]), titre qui pourrait être traduit par « Une critique de la consommation, faite pour être consommée ».

2. Éléments d'interprétation

Au fil d'un demi-millénaire, le mot « critique » a ainsi acquis une dizaine de sens différents (voir le tableau synoptique, en annexe). Une histoire sémantique complexe donc, qui exige un effort de déchiffrement. (2.1) En quoi ces différents sens se distinguent-ils ? (2.2) Comment surgissent-ils ? (2.3) Comment pourrait-on expliquer cette évolution ?

2.1 Essai de typologie sémantique

²⁰ Voir les ouvrages cités supra, note 1.

Une manière de caractériser l'ensemble formé par les douze sens ici identifiés est de distinguer deux grandes catégories. Cette distinction s'impose si l'on considère *ce qui est visé par la critique* : il peut s'agir soit d'œuvres ou d'actes d'individus, soit de réalités transindividuelles (le gouvernement, le capital, la société, la violence). Le seul sens qui ne se laisse pas aisément attribuer à l'une de ces deux catégories est le sens kantien. La raison visée par la critique kantienne est bien celle dont chacun doit pouvoir se servir. Mais elle se développe par les usages publics qu'en font les uns et les autres dans l'espace public ; elle est donc à la fois résultat et outil d'un travail intellectuel collectif, associant cependant des individus faisant chacun un libre usage public de leur raison²¹.

La répartition entre ces deux catégories des sens inventoriés se confirme si l'on considère *l'auteur de la critique*. La critique visant des œuvres individuelles émane, dans tous les cas, d'individus. Celle visant des réalités transindividuelles émane plus souvent, est-il permis d'avancer, d'entités collectives. À condition, il est vrai, de poser que Marx, tout en rédigeant des travaux d'auteur, signés par lui, les publiait avec la conviction qu'il rendait compte de la perspective du mouvement ouvrier, à l'organisation duquel il participait activement, les conclusions de ses textes méritant d'être lues comme exprimant des positions de ce même mouvement. Il existe cependant une exception nette à cette confirmation du critère de l'entité visée par celui de l'auteur de la critique : la critique foucauldienne, qui porte sur la gouvernementalité, mais qui est pensée comme une capacité individuelle (un « art »). Un autre cas mériterait une catégorisation plus nuancée, la « théorie critique » de Horkheimer. En effet, Horkheimer pense le travail théorique comme le travail d'une collectivité d'individus, chacun y

²¹ **Interprétation du concept kantien basée sur Kant (1993 [1784], 45 et suiv.).**

contribuant par un effort porté par sa capacité intellectuelle individuelle, une idée centrale, en particulier, dans le fragment suivant :

Le combat pour l'avenir reflète – imparfaitement – ce rapport, en ce sens qu'une volonté appliquée à la réorganisation globale de la société est déjà consciemment active et efficace dans l'élaboration de la théorie et de la praxis qui doivent mener vers cet objectif. En dépit de toute la discipline nécessaire au succès de la lutte, il apparaît déjà dans la communauté organisée des combattants²² quelque chose de la liberté et spontanéité qui caractériseront l'avenir. Et là où cette alliance de la spontanéité et de la discipline est détruite, le mouvement révolutionnaire n'est plus que l'affaire de sa propre bureaucratie [...] (Horkheimer, 1974 [1937], 50).

La distinction proposée permet donc de séparer des sens du mot « critique » qui désignent une activité mettant en interaction des individus – nous l'appellerons « critique interindividuelle » – et d'autres qui désignent des processus se déroulant à l'échelle de la société – on pourrait l'appeler « critique sociétale ». Si l'on prend cette catégorisation au sérieux, il faut cependant introduire une troisième catégorie pour accueillir la récente proposition du « critical thinking » : en effet, il s'agit d'un effort de l'individu sur sa propre pensée, donc sans établissement d'une « relation critique », pour reprendre l'expression de Jean Starobinski, relation qui est constitutive de toutes les autres définitions. Ce par quoi le sens de la critique dans le « critical thinking » acquiert une spécification qui le distingue radicalement des autres sens ici en discussion, et qui justifie qu'il ne soit plus pris en compte dans ce qui suit.

²² Plus haut, Horkheimer a caractérisé la « profession » du « théoricien sous sa forme oppositionnelle » comme un « combat » (Horkheimer, 1974 [1937], 48).

Les deux catégories principales peuvent également être distinguées par un autre critère, celui – précisément – du *critère de la critique*. La critique sociétale est adossée à des critères posés comme donnés et non remis en débat dans le processus critique (les idées républicaines, l'analyse de la société selon le matérialisme dialectique, des théories critiques de la société posées comme acquises). En revanche, les critères intervenant dans la critique interindividuelle se construisent généralement dans le processus même de la critique. Ceci peut être soutenu même dans le cas de la critique d'art (sens 2-b) ; en effet, celle-ci, à la différence du jugement du juge, s'appuie sur une interprétation personnelle des règles de l'art, par le critique (lequel se trouve lui-même exposé à son tour à la critique de ses pairs). Une exception nette à cette confirmation : la critique hégélienne, entre philosophes, certes, mais qui se doit de se donner comme critère « l'idée de philosophie », qui transcende les subjectivités engagées dans le débat. Ce troisième critère – notons-le en passant – confirme la spécificité du « critical thinking » : le critère de la qualité des arguments ne semble pas être laissé à la discrétion de l'individu engagé dans l'effort du *critical thinking*, mais lui est fourni par un enseignant en « critical thinking » légitimé par son adhésion aux principes préconisés par l'entité qui promeut de manière organisée cet enseignement à l'échelle mondiale.

Nous voici donc en présence de deux catégories principales de sens du mot « critique », une critique interindividuelle, qui construit ses critères dans la communication critique elle-même, et une critique sociétale adossée à un critère posé comme objectif. En dehors des sens qui se laissent attribuer clairement à l'une de ces deux catégories, quatre cas de figure : la critique hégélienne, qui oppose des philosophes engagés dans des controverses philosophiques, mais qui impose comme critère l'idée de la philosophie ; la critique de la théorie critique, qui pose une réalité

sociale objectivement critiquable, mais s'impose un travail interindividuel de débat scientifique ; la critique foucauldienne, qui se réalise dans l'expérience individuelle, mais qui pose le fait de la gouvernementalité. La plus difficile à catégoriser est peut-être la critique kantienne : mise en œuvre par un philosophe entrant en débat avec ses collègues, mais qui vise une raison pure ; une critique difficile à attribuer à l'une des deux catégories, quel que soit le critère mobilisé.

L'éventail de sens reconstitué peut encore être analysé à la lumière de deux autres critères, d'un maniement il est vrai plus simple.

L'un concerne la genèse des différents sens. Les uns surgissent au fil des usages, étant identifiés par la suite, notamment dans des dictionnaires. Les autres sont définis par des auteurs déterminés, lesquels proposent de nouveaux sens, qui prennent appui sur les sens reçus, en les composant d'une certaine manière. Ces efforts de nouvelle définition ont été discutés dans la section précédente. Constatons ici que l'évolution commence par une succession de sens « communs ». C'est la diversité de ces sens, résultat notamment de la réception du mot dans l'espace germanophone, qui ouvre une marge sémantique aux auteurs de l'époque, qui vont en tirer parti en proposant à leur tour des sens nouveaux. Par la suite, des sens proposés par des auteurs – on pense évidemment au sens marxien et à ce qu'on pourrait appeler le sens marcusien – sont repris dans les débats publics où ils sont avec le temps amalgamés avec d'autres sens déjà reçus, jusqu'à générer de nouveaux sens « communs ». Si l'on accepte cette catégorisation, et qu'on la confronte avec celle qui vient d'être élaborée, distinguant critique interindividuelle et critique sociétale, on peut avancer le constat suivant : dans une période initiale, le sens commun est celui d'une critique interindividuelle; c'est plus tard que viendra s'ajouter, dans un premier temps dans le sens commun également, le

sens de critique sociétale. Ce sens bénéficiera ensuite des propositions conceptuelles d'auteurs (on pense évidemment surtout à Marx), mais se généralisera et s'enrichira essentiellement dans les usages publics. Les définitions d'auteurs (en particulier celles de Kant, Horkheimer, ou encore Foucault) s'efforceront de réarticuler les deux sens très différents établis dans l'usage commun.

L'autre critère est celui du domaine d'application de la critique. Dans un premier temps, il est question de critique s'exerçant dans des domaines culturels différenciés et portant sur des productions de ces domaines. À la suite de la réception du mot dans l'espace germanophone, la critique devient un processus concernant la société dans son ensemble. Les récentes définitions d'auteurs peuvent être interprétées comme visant la revalorisation d'un travail s'inscrivant dans un domaine plus spécifique : chez Horkheimer, le domaine académique au sein duquel il vaudrait la peine d'engager à nouveau frais une entreprise critique inspirée par l'œuvre de Marx ; chez Foucault, des domaines spécifiques dans le cadre desquels un débat serait plus productif qu'un débat qui ambitionnerait de saisir la réalité humaine dans son ensemble²³.

2.2 Dynamiques de l'évolution sémantique

Un moment difficile à reconstituer est l'émergence du sens « critique des sources » (sens 1), à peu près, semble-t-il, à l'époque à laquelle s'établit le sens « critique d'art » (sens 2). Ce dernier semble avoir été hérité directement du latin. Le sens de « critique des sources » peut avoir été dérivé, dans la pratique, du sens « critique

²³ Voir notamment Foucault (1994 [1984], 574 et suiv.) qui dit tenir à se détourner de « tous ces projets qui prétendent être globaux et radicaux », et « préfère[r] les transformations très précises qui ont pu avoir lieu depuis vingt ans dans un certain nombre de domaines qui concernent nos modes d'être et de penser [...] ».

d'art », s'agissant toujours d'une appréciation d'œuvres d'auteurs. Ce qui peut avoir favorisé la différenciation d'un sens nouveau est le fait que la critique des sources se réalisait dans un univers social distinct, encore que voisin, de celui de la critique d'art, celui des bibliothèques où étaient recueillies, puis copiées, des copies d'œuvres d'auteurs de l'antiquité. Un travail qui a dû s'intensifier après l'invention de l'imprimerie, la perspective de produire un grand nombre de copies pouvant avoir donné une force supplémentaire au souci de produire une copie qui restitue le plus correctement possible le texte d'origine. Dans cet univers spécifique, le mot pouvait prendre un sens spécifique, et ce sens pouvait se rapprocher du sens antique originaire (distinguer, trier ; voir supra 1.1), connu dans cet univers spécifique des copistes, qui travaillaient sur des textes rédigés dans les langues de l'antiquité.

À l'époque de la rédaction de l'*Encyclopédie*, ce que constatent d'abord ses auteurs, soucieux de maîtriser la langue de leur temps, c'est la coexistence de ces deux significations. Mais l'apport de l'*Encyclopédie*, c'est ce qu'on pourrait appeler une réflexion sur – une évaluation de – l'acte critique : après quelque deux siècles d'activité critique, dans les deux sens du terme, Marmontel constate ce que la critique a apporté à ce que nous pourrions aujourd'hui appeler la culture au sens large, les domaines de savoirs spécialisés, dont deux – les arts et les sciences – sont bien mis en évidence dans son argumentation. Il propose ainsi non seulement une définition, mais bien un plaidoyer pour la critique moderne : elle serait le moteur du développement culturel. Pas impossible que l'expérience des effets de la critique des sources – d'ailleurs soulignés avec emphase par Marmontel (1754) : (« Avouons-le, nous traitons cette espèce de *critique* avec trop de mépris, et ceux qui l'ont exercée si laborieusement pour eux et si utilement pour nous, avec trop d'ingratitude ») ait favorisé cette appréciation si

favorable de la critique d'art. Si la première a tant fait pour établir les bases de nos savoirs, pourquoi la seconde n'aurait-elle pas aussi des effets bénéfiques ? À noter pourtant que les développements consacrés à la critique des sources sont bien plus brefs que ceux consacrés à la critique d'art : c'est probablement dans ce second sens que le mot est le plus souvent mobilisé à cette époque, exigeant donc dans l'*Encyclopédie* un commentaire plus développé.

Un moment particulièrement intrigant est la réception du mot dans l'espace germanophone. La critique va prendre ici un sens radicalement nouveau : c'est à ce moment-là que s'invente ce que nous venons de qualifier de critique sociétale. Pour que ce nouveau sens s'établisse, il fallait que quelque chose, dans le contexte de la réception du mot, évoque ce que visait le mot dans son sens établi en français, le sens de critique d'art étant probablement plus présent que celui de critique des sources. La critique d'art oppose deux sujets – Hegel parlera bientôt de deux « subjectivités » –, l'artiste et son critique. Il est permis d'admettre que, si le sens de « Kritik » – celle de l'opinion face au gouvernement (sens 3) – a pu s'établir, c'est que la situation dans laquelle il a surgi était vécue, par les Allemands, comme analogue à la situation de la critique d'art. Une parenté entre les deux situations tient évidemment au fait que les deux critiques se discutent dans des « salons », des cercles de bourgeois érudits intéressés par les arts et la science, mais aussi par les questions politiques. Mais une autre parenté peut être reconstituée : le gouvernement, personnifié par le prince, peut être comparé à un artiste, encore qu'il ne s'agisse pas d'un individu parmi d'autres, mais d'une entité opérant à une autre échelle, l'échelle du monde dans lequel se rencontrent et s'affrontent des souverains, encore que revendiquant – avec l'aide du travail doctrinal des juristes – les attributs de la subjectivité : capacité de connaître, de vouloir et d'agir. Face au prince,

les débats dans les salons, en gagnant en intensité, en donnant lieu à des prises de positions de mieux en mieux formulées et divulguées, notamment par la presse qui commence à se développer, ont acquis assez de consistance pour pouvoir être assimilés au travail d'un critique d'art. Il s'agit ici encore d'une entité opérant à une échelle autre que celle des individus, mais de ce côté aussi, il est possible de soutenir une analogie avec un sujet humain individuel. Ainsi la « Kritik » allemande oppose deux entités supra-individuelles, dans un rapport analogue à celui – entre individus – que désignait en français la critique d'art. On peut ajouter que le mot pourra avoir été reçu d'autant plus volontiers dans cette nouvelle signification que, en tant que *Fremdwort* repris du français, il suggérerait la participation, aux débats en cours, d'observateurs extérieurs à l'espace germanophone. Il était en effet clair, pour les auteurs des Lumières, que les débats permettant ces Lumières étaient des débats transnationaux²⁴. Se servir d'un mot français pour désigner la principale dynamique de ces débats était une manière d'affirmer leur signification transnationale.

Pour un temps, la suite de l'évolution est marquée par des initiatives d'auteurs, qui peuvent être interprétées comme tirant parti de la variété des sens qui s'est ainsi établie. Kant, d'une certaine manière, cherche à composer les trois définitions reçues à son époque (sens 4). Hegel parie sur le sens technique du débat critique entre spécialistes, en le centrant plus précisément sur le débat entre philosophes, contre le sens vague d'une critique à laquelle n'importe qui peut participer, dans un débat condamné à perdre sa valeur. Marx part du sens hégélien, mais est amené, par la

²⁴ Voir par exemple, chez Kant, la référence à : « la société cosmopolite » (1991 [1784], 46) – en allemand : « die Weltbürgergesellschaft » (1984 [1784], 11) – ; ou encore au « monde » (1991 [1784], 47).

pratique de cette critique, à donner une nouvelle spécification au sens allemand de « Kritik », désormais appelée à être portée non plus par la société civile, mais par la classe ouvrière, et visant non plus le gouvernement, mais le capital, qui serait parvenu à mettre l'Etat à son service. Et orientée – Marx s'étant sur ce point sans doute inspiré de la prétention hégélienne de soumettre la critique à l'idée de la philosophie – par une analyse d'ensemble de la société, formulée avec la prétention de révolutionner cette société (sens 5).

L'évolution ultérieure est conditionnée pour l'essentiel par cette définition. D'abord et surtout par la réception de cette définition dans le langage courant, qui va de pair avec l'établissement d'acteurs politiques se réclamant de la pensée de Marx : mouvements sociaux, partis politiques, et enfin États prétendant instaurer un régime politique mettant en œuvre cette pensée. Ensuite avec le travail d'auteurs qui vont s'efforcer d'infléchir cette définition, à la suite d'expériences historiques révélant les conséquences possibles de l'établissement de la dictature du prolétariat. Horkheimer et Marcuse revendiquant une théorie critique (sens 6) qui prend ses distances face au mouvement ouvrier qui s'est bureaucratisé et qui a révélé son incapacité de former une appréciation pertinente de l'histoire, notamment à l'approche de la Première Guerre mondiale ; Foucault revendiquant un travail sectoriel, sur des expériences elles aussi sectorielles d'émancipation, dénonçant les conséquences des discours qui prétendent saisir l'homme dans sa totalité (sens 8). Puis par la manière que ces nouveaux efforts critiques d'auteurs ont eue d'être amalgamés avec la notion marxiste de critique dans un « nouveau sens commun » de la critique sociale (sens 7). Ce nouveau sens commun s'écarte en fait considérablement du sens marxien : d'abord par ce que l'on pourrait appeler le brouillage de la référence théorique : la critique des années 1960 et plus

encore celle de ces dernières années n'entretient plus un lien univoque avec l'analyse marxiste de la société mais y mêle de nombreuses autres références ; ensuite, par la visée politique suggérée, qui n'est plus nécessairement la révolution, mais plutôt, s'il ne fallait retenir qu'un mot, l'émancipation ; enfin, la critique porte non seulement sur les systèmes économiques et politiques, mais aussi sur le monde duquel elle émane, l'expérience individuelle. Elle est devenue la critique d'une société de plus en plus individualisée.

Pour terminer, il faut aussi relever les efforts de nombreux auteurs d'éviter un terme désormais trop chargé d'un sens politique. De fait, on observe deux périodes – de la Première Guerre mondiale aux années 1960, et des années 1980 aux années 2000 – au cours desquelles d'autres mots se généralisent. Dans la plus récente de ces deux périodes, on assiste aussi, fait inédit dans l'évolution observée, à la promotion d'un nouveau sens du mot « critique » (sens 9, « critical thinking »), qui omet de se déterminer par rapport aux sens acquis au cours de l'histoire du mot moderne, avec la prétention de s'inspirer directement de la culture de la Grèce ancienne. Une entreprise qui n'a de sens que dans un contexte où le mot « critique » moderne est soit tombé dans l'oubli, soit considéré comme méritant cet oubli. L'évolution la plus récente montre que les débats publics, après l'avoir mobilisé moins fréquemment, s'en souviennent à nouveau, encore que le thème ne soit guère débattu à l'heure actuelle que dans des arènes assez spécialisées.

2.3 Possibles interprétations d'ensemble

L'évolution des sens du mot critique, telle qu'elle vient d'être présentée, pourrait être lue comme l'histoire d'une activité qui finit par se priver de ses propres conditions de poursuite. La critique, qui aurait stimulé de l'intérieur le développement des sphères

culturelles modernes, aurait préparé le terrain à une critique radicale de cette société moderne. Cette critique, d'une part, vise ces sphères culturelles et les critiques qui les animent, en les accusant de masquer la réalité des rapports sociaux établis par le mode de production capitaliste et de participer à leur perpétuation, et, d'autre part, remet en cause les conditions de relations authentiquement critiques, en posant des critères non susceptibles d'être remis en question dans l'interaction. La critique sociétale aurait ainsi en quelque sorte dévoré la critique interindividuelle. Ce qui s'est produit historiquement avec la mise en place, d'abord de partis communistes, puis de régimes communistes. Ce mot se serait donc trouvé impliqué dans une dialectique autodestructrice de la raison, et nous aurions de bonnes raisons de ne plus l'employer. Ce qui le sauve, il est vrai, c'est qu'il a aussi pu être mobilisé face au totalitarisme, aussi bien communiste que national-socialiste.

Il faut pourtant aussi reconnaître que ce mot est marqué par deux expériences essentielles, et radicalement différentes, de la modernité : celle des heurts productifs entre subjectivités, et celle des dynamiques d'ensemble potentiellement autodestructrices de la société. L'enjeu est donc de favoriser une perception de ses possibles sens qui les rende compatibles et qui puisse nous permettre de tirer parti des forces générées par ces deux expériences, plutôt que de les laisser se neutraliser mutuellement.

Une manière d'obtenir ce résultat consiste à mieux valoriser, dans la reconstitution de l'histoire du mot, la dynamique de développement des subjectivités modernes.

Je propose ici de reconstituer cette histoire du mot en tirant parti d'un essai d'interprétation de l'histoire récente proposé dans un contexte différent, la lecture

critique de l'ouvrage de François Ost (2016), *A quoi sert le droit ? Usages, fonctions, finalités*. Il me semblait possible de dériver de la lecture de cet ouvrage une histoire du droit moderne en cinq grandes périodes (Guibentif, 2018, 247 et suiv.) : l'installation du droit comme savoir spécialisé dans le cadre des institutions qui se développent à partir de la Renaissance, au fil de laquelle les gouvernants vont apprendre à se servir des savoirs spécialisés ; la reconnaissance du droit des personnes et l'invention de constitutions prétendant fonder les États sur les droits de ces personnes ; une longue période de développement de dispositifs destinés à permettre aux citoyens de se servir effectivement de leurs droits ; une cassure dans cette période par l'effet d'un développement excessif des moyens d'action des États, conduisant au totalitarisme et à la négation du droit ; et, plus récemment, des indices d'un recul du droit, à la fois par le développement de dispositifs d'action collective s'appuyant non plus sur des citoyens formés à leurs droits et devoirs, mais sur la gestion automatisée des activités de leur personnel, et en raison d'une fracture entre les savoirs spécialisés, notamment ceux concernant le droit, et le monde vécu d'une grande partie de la population. L'histoire du droit ainsi reconstituée est en fait celle du droit, tel qu'il accompagne l'évolution de la subjectivité individuelle moderne. Or c'est également cette évolution de la subjectivité moderne que révèle l'évolution du mot « critique ».

En effet, le mot surgit avec l'expérience de la confrontation entre des subjectivités qui s'affirment dans le cadre d'activités culturelles différenciées (critique de l'auteur par le critique). Son sens évolue avec l'expérience des potentialités de cette confrontation (la critique créatrice de Marmontel). Il se transforme avec l'expérience de cette mutation de la subjectivité que signifie sa reconstitution artificielle dans le cadre de l'État moderne, qui se développe comme ce que l'on pourrait qualifier de méga-

subjectivité, face à laquelle s'exprime la « Kritik » de la société civile. La radicalisation de l'idée de critique comme moyen de l'affirmation d'un domaine différencié, la philosophie, révèle l'expérience de la généralisation progressive des capacités subjectives au-delà des domaines culturels spécialisés, remettant en cause les conditions du travail des spécialistes. S'ouvre ensuite la période où la critique devient sociétale et cesse de concerner directement la subjectivité. La dynamique de développement des subjectivités modernes, cependant, se poursuit, non plus principalement, pour un temps, sous le signe de la critique, mais sous celui d'une activité qui venait de se révéler son complément indispensable. La critique suppose la confrontation de subjectivités formées, capables de s'appuyer sur l'expérience de leurs potentialités (c'est, au fond, ce qu'exige Hegel lorsqu'il fait la critique de la philosophie de son temps). Elle exige donc la formation de ceux qui pourront plus tard s'y engager. Le XIX^e siècle est celui de la mise en place progressive de systèmes de formation. Nous pourrions l'appeler le siècle de l'apprentissage.

La dynamique de développement des dispositifs d'apprentissage – par des institutions d'enseignement, mais aussi par des moyens de communication – à laquelle on assiste à partir de ce moment-là est alimentée de deux manières. D'une part, par les professions spécialisées qui se sont établies dès la Renaissance, soucieuses à la fois de mieux assurer leur relève et de faire en sorte que leurs productions puissent être reçues par un public plus large que celui des spécialistes, condition nécessaire de leur légitimité dans un monde où l'ensemble de la population a en principe le droit de participer aux débats qui la concernent. D'autre part, par les gouvernements, qui y voient un moyen de qualifier mais aussi de discipliner leurs populations.

La critique redevient un thème dans la dynamique de développement des subjectivités au lendemain de la Seconde Guerre mondiale lorsque, après l'expérience du totalitarisme – le développement excessif des moyens d'action des États –, il est redevenu possible et nécessaire non seulement de développer les dispositifs d'apprentissage, mais aussi de s'interroger sur leurs insuffisances. Ce que revendique la critique du mouvement étudiant.

Critique et apprentissage – tels qu'ils peuvent se réaliser à l'échelle interindividuelle – apparaissent ainsi comme les deux facettes d'un même développement des subjectivités modernes, par l'interaction productive entre celles-ci.

Cependant, la notion d'apprentissage peut également être mobilisée à l'approche de la critique sociétale. En effet, ce à quoi on assiste, aussi bien à l'époque de Marx qu'à celles de Horkheimer, puis de Habermas et de Foucault, c'est à ce qui mérite d'être appelé un processus d'apprentissage, collectif cette fois-ci. Les travaux de Marx créent dans la société moderne un point de vue à partir duquel il est possible d'observer la dynamique d'exploitation économique induite par le capitalisme, et de rechercher des réponses à cette dynamique. Les travaux de l'École de Francfort, qui s'ajoutent à d'autres efforts d'analyse de cette époque, créent dans la société moderne un point de vue à partir duquel il est possible d'observer la dynamique totalitaire qui peut résulter de la composition des facteurs notamment de l'industrialisation, de réarmement, de centralisation des pouvoirs d'État et d'affirmation nationaliste, et à partir duquel, en même temps, il est possible de remettre en question la critique marxiste dans sa version originale. Il y aurait sans doute différentes manières de prolonger cette histoire d'une critique sociétale « capable d'apprentissage ». Une ligne d'évolution est notamment celle-ci, la critique adressée à la théorie critique par la théorie des systèmes, laquelle,

dans sa version « critique » (Amstutz et Fischer-Lescano, 2013), tout en remettant en question les sociologies critiques, permet d'observer comment les systèmes sociaux différenciés, dans l'état actuel de leur développement, ont des incidences aussi bien sur leur environnement naturel que sur leur environnement humain (les psychismes des personnes impliquées dans leur fonctionnement) (Teubner, 2016 [2012]).

Or, si l'on regarde de plus près ce processus d'apprentissage collectif, on constate qu'il est le résultat de la critique qui s'exerce entre les auteurs qui participent à l'élaboration des critères d'appréciation de la réalité sociale. L'histoire du mot « critique » se révèle ainsi comme l'histoire de deux processus qui doivent être liés : le développement des interactions productives entre subjectivités, par la critique et l'apprentissage, et celui de moyens, qui doivent être constamment adaptés, d'auto-analyse de la société, par une critique capable d'apprentissage. La critique dans l'interaction entre auteurs étant la condition de l'apprentissage de la critique sociétale ; et la critique sociétale, lorsqu'elle prend les dispositifs de critique et d'apprentissage pour objet (comme ce fut le cas dans les années 1960), permettant de s'assurer de conditions de poursuite de la critique entre auteurs.

3. La vocation critique des sciences sociales aujourd'hui

Les réflexions qui précèdent conduisent en premier lieu à valoriser les activités « critiques » qui font partie du travail scientifique, à savoir les débats entre auteurs, fruits d'un demi-millénaire d'expérience des relations critiques. Là où notre expérience est plus modeste, c'est au plan de l'articulation entre la critique et l'apprentissage. La discussion de celle-ci ne s'engage effectivement qu'avec la contestation de l'autorité des enseignants dans les années 1960. Contestation alors liée à une contestation plus

générale de la discipline exigée quelques années plus tôt par l'effort de reconstruction après le conflit mondial. Cette discussion a pris récemment une nouvelle actualité à propos des relations entre enseignement et recherche. Ce nouveau départ, cependant, a lieu à un moment où, comme nous l'avons vu, le thème de la critique a passé à l'arrière-plan. Or le débat des relations entre enseignement et recherche gagnerait à s'inscrire dans un débat plus large portant sur la promotion conjuguée de la critique et de l'apprentissage dans les activités scientifiques.

Ce débat sera sans doute l'occasion de constater les difficultés que nous pouvons rencontrer dans la réalisation, aujourd'hui, de débats critiques – liées aux cloisonnements disciplinaires et organisationnels, aux exigences de compétitivité, ou encore à des dispositifs d'évaluation basés sur des critères quantitatifs – ainsi que celles auxquelles se heurte l'établissement de relations d'apprentissage – brièveté des modules de formation, mutations des supports d'information, etc. Or ces difficultés devraient à leur tour être analysées. Par une telle analyse, qui incombe en première ligne aux sciences sociales, il s'agirait d'identifier des évolutions susceptibles de remettre en cause les conditions de possibilité d'un travail authentiquement scientifique, mais également celles de l'exercice d'autres activités culturelles différenciées, notamment la production artistique.

La possibilité de débats critiques effectifs est aussi la condition de la formulation, dans l'instance scientifique, de critères défendables d'évaluation de la réalité sociale dans son ensemble, défendables parce que restant à tout moment sujets à discussion. De tels débats apparaissent aujourd'hui particulièrement urgents – et c'est sans doute la raison pour laquelle le thème de la critique a resurgi dans les années 2000

– face notamment à la crise financière qui éclate en 2007-2008, et face aux défis environnementaux.

Ces débats de critique sociétale, cependant, ne sauraient être des débats limités au domaine scientifique. Ils doivent impliquer les domaines sociétaux les plus divers et le plus grand nombre de personnes possibles. D'une part, parce qu'ils exigent la prise en compte de l'expérience de la réalité sociale dans les perspectives les plus diverses ; d'autre part, parce que les critères d'appréciation de la réalité sociale doivent être débattus non seulement par les analystes de celle-ci, mais aussi par celles et ceux qui mettent en œuvre des politiques prétendant agir sur elle, et par celles et ceux qui doivent individuellement se positionner dans cette réalité sociale et y participer. Or les médiations entre les différentes instances de débat viennent d'être brusquement modifiées par le développement des technologies de communication – et c'est peut-être pour cette raison que les récents débats aussi bien critiques que portant sur la critique n'ont guère d'écho au-delà du monde scientifique. Ce qui donne une nouvelle urgence à la notion d'apprentissage nécessairement concomitante de celle de critique.

Apprentissage par le monde scientifique des nouvelles conditions – qu'il revient en particulier aux sciences sociales de mieux étudier – dans lesquelles il assume son rôle d'instance critique, alors que les résultats de ses activités circulent bien plus rapidement que naguère, auprès d'une audience mieux formée, et que, par ailleurs, des médiations naguère considérées comme indispensables – notamment l'information commentée par des médias de référence – sont en train de perdre de leur importance. Et apprentissage, par les non scientifiques, de l'accès à la science, du développement de nouvelles médiations, et d'une critique de la production scientifique qui puisse contribuer à une

critique, à la fois capable d'apprentissage et productive, du monde social et de sa place dans le monde.

Références bibliographiques

- (sans indication d'auteur) (mai 1968), « Les nouveaux idéologues – Marcuse, le prophète du 'grand refus' », *Magazine littéraire*, 18, 11-13.
- Abel, Richard (1993) [1988], « Critique 2 – *Critical Legal Studies* », dans André-Jean Arnaud *et al.* (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit* (2e édition), Paris, LGDJ, 133-135 (entrée figurant déjà dans la première édition de 1988).
- Adorno, Theodor W. et Max Horkheimer (2006), *Briefwechsel Band IV – 1950-1969*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp (édité par Christoph Gösde et Henri Lonitz).
- Amstutz, Marc et Andreas Fischer-Lescano (dir.) (2013), *Kritische Systemtheorie – Zur Evolution einer normativen Theorie*, Bielefeld, transkript Verlag.
- Arnaud, André-Jean (1981), *Critique de la raison juridique. 1. Où va la sociologie du droit ?*, Paris, LGDJ.
- Bartell, Ted, Richard Paul et Linda Elder (auteurs principaux) (1997), « A Brief History of the Idea of Critical Thinking », notice publiée sur le site de la Foundation for Critical Thinking, <http://www.criticalthinking.org/pages/a-brief-history-of-the-idea-of-critical-thinking/408> (visité en décembre 2021).
- Barthes, Roland (1964), *Sur Racine*, Seuil.
- Beck, Ulrich, Anthony Giddens et Scott Lash (1994), *Reflexive Modernization: Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press.
- Benjamin, Walter (2000) [1921], « Critique de la violence », dans Walter Benjamin, *Oeuvres I*, Paris, Gallimard (Folio essais), 210-243.

Boltanski, Luc (2009), *De la critique – Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.

Bourdieu, Pierre (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.

Bourdieu, Pierre (2001), *Science de la science et réflexivité*, Paris, Liber-Raison d'agir.

Brunkhorst, Hauke, Regina Kreide et Cristina Lafont (dir.) (2009), *Habermas-Handbuch*, Stuttgart / Weimar, J.B. Metzler.

Chantraine, Pierre (2009), *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Librairie Klincksieck.

Cohn-Bendit, Daniel (mai 1968), « Quand on critique radicalement, on construit » (Propos recueillis par Pierre Hahn), *Magazine littéraire*, 18, 20-23.

Corcuff, Philippe (2012), *Où est passé la critique sociale ? Penser le global au croisement des savoirs*, Paris, La Découverte.

Derrida, Jacques (1994), *Force de loi*, Paris, Galilée.

Derrida Jacques, Vincent Descombes, Garbis Kortian, Philippe Lacoue-Labarthe, Jean-François Lyotard et Jean-Luc Nancy (1985), *La faculté de juger*, Paris, Minuit.

Fœssel, Michaël (org.) (juillet 2008), « Face aux nouvelles indignations : quelle pensée critique ? La reconnaissance ou les nouveaux enjeux de la critique sociale », Dossier inclus dans *Esprit*, 56-159.

Foucault, Michel (2015) [1978], « Qu'est-ce que la critique ? Conférence prononcée à la Société française de Philosophie le 27 mai 1978 », dans Michel Foucault, *Qu'est-ce que la critique ? suivi de La culture de soi*, Paris, Vrin (édition établie par Henri-Paul Fruchaud et Daniele Lorenzini).

Foucault, Michel (1994) [1984], « Qu'est-ce que les Lumières ? » dans Michel Foucault, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, IV, texte n° 339, 562-578.

Garcia-Villegas, Mauricio (2015), *Les pouvoirs du droit. Analyse comparée d'études sociopolitiques du droit*, Paris, LGDJ-Lextenso éditions.

Gasteiger, Ludwig, Marc Grimm et Barbara Umrath (dir.) (2015), *Theorie und Kritik. Dialoge zwischen differenten Denkstilen und Disziplinen*, Bielefeld transkript Verlag.

Gernet, Louis (2001) [1917], *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce*, Paris, Albin Michel.

Görtzen, René (2000), « Habermas : Bi(bli)ographique Bausteine. Eine Auswahl », dans Stefan Müller-Doohm (dir.), *Das Interesse der Vernunft – Rückblicke auf das Werk von Jürgen Habermas seit « Erkenntnis und Interesse »*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 543-583.

Goujard, Philippe (1984), Notice introductive à l'entrée « Critique dans les sciences (Marmontel) », dans *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers – Textes choisis*, Paris, Messidor / Éditions sociales, 137-138.

Grimm, Jakob & Wilhelm (1873), « Kritik », dans *Deutsches Wörterbuch*, V, Leipzig (publication en ligne:

<https://woerterbuchnetz.de/?sigle=DWB&mode=Vernetzung&lemid=GK14447#6> ;

consulté en décembre 2021).

Guibentif, Pierre (2005), « Avaliação e Reflexividade – A Prática da Sociologia na 'terceira modernidade' », *Cidades – Comunidades e Territórios*, n° 10 (Lisbonne), 94-115.

Guibentif, Pierre (2018), « À quoi servons-nous, nous autres juristes, citoyens d'une société complexe ? – À propos de Ost, François, *À quoi sert le droit ? Usages, fonctions, finalités* », *Droit et Société*, n° 98, 239-254.

Habermas, Jürgen (1970) [1957], « Konsumkritik – Eigens zum Konsumieren », dans Jürgen Habermas, *Arbeit, Erkenntnis, Fortschritt, Amsterdam*, Verlag de Munter, 1970 (recueil d'articles non autorisé par l'auteur; publication originale de cet article : *Frankfurter Hefte* XII.9, septembre 1957, 641-645).

Habermas, Jürgen (1976) [1968], *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard (inclut la traduction de la « Postface » publiée dans la réédition de 1973).

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich, avec la participation de Friedrich Wilhelm Schelling (1986a) [1802], « Über das Wesen der philosophischen Kritik überhaupt und ihr Verhältnis zum gegenwärtigen Zustand der Philosophie insbesondere », *Kritisches Journal der Philosophie*, vol. I, première livraison, rééd. dans Id., *Jenaer Schriften 1801-1807 (Werke 2)*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 171-187.

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich, avec la participation de Friedrich Wilhelm Schelling (1986b) [1802], « Notizenblatt : Besonderer Zweck des Blatts », *Kritisches Journal der Philosophie*, vol. I, première livraison, rééd. dans Id., *Jenaer Schriften 1801-1807 (Werke 2)*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 208-212.

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich (1986c) [1802], « Glauben und Wissen oder die Reflexionsphilosophie der Subjektivität in der Vollständigkeit ihrer Formen als Kantische, Jacobische und Fichtesche Philosophie », *Kritisches Journal der Philosophie*, vol. II, première livraison, rééd. dans Id., *Jenaer Schriften 1801-1807 (Werke 2)*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 287-433.

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich (1999) [1820], *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Flammarion (GF).

Herder, Johann Gottfried (1799), *Verstand und Erfahrung. Eine Metakritik zur Kritik der reinen Vernunft*, Frankfurt und Leipzig.

Horkheimer, Max (1974) [1937], « Théorie traditionnelle et théorie critique », dans Max Horkheimer, *Théorie traditionnelle et théorie critique*, Paris, Gallimard.

Horkheimer, Max (1968), *Kritische Theorie – Eine Dokumentation* (2 vols), Francfort, S. Fischer Verlag (organisé par Alfred Schmidt).

Horkheimer, Max et Herbert Marcuse (1937), « Philosophie und kritische Theorie », *Zeitschrift für Sozialforschung* 6, 625-647.

Jaeggi, Rahel et Thilo Wesche (2009), *Was ist Kritik?* Berlin, Suhrkamp.

Kant, Immanuel (1982) [1781], *Kritik der reinen Vernunft*, Stuttgart, Reclam.

Kant, Immanuel (1984) [1784], « Beantwortung der Frage: Was ist Aufklärung ? », dans Erhard Bahr (org.), *Was ist Aufklärung ? - Kant, Erhard, Hamann, Herder, Lessing, Mendelsohn, Riem, Schiller, Wieland*, Stuttgart, Reclam, 9-17.

Kant, Immanuel (1991) [1784], « Réponse à la question : qu'est-ce que les Lumières ? », dans Immanuel Kant, *Vers la paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, GF Flammarion, 41-51.

Kennedy, Duncan (1993), « Critique 2 – *Critical Legal Studies; Point 9. Critical Legal Studies – Phases 2 and 3* », dans André-Jean Arnaud *et al.* (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit* (2e édition), Paris, LGDJ, 135-139.

Kjaer, Poul F. et Niklas Olsen (dir.) (2016), *Critical Theories of Crisis in Europe*, Londres et New York, Rowman et Littlefield.

Koselleck, Reinhart (2018) [1959], *Kritik und Krise. Eine Studie zur Pathogenese der bürgerlichen Welt*, Berlin, Suhrkamp (1re édition Friburg-en-Breisgau / Munich, Karl Alber, 1959).

La Bruyère, Jean de (1995) [1696], *Les caractères*, Paris, Librairie générale française.

Lalande, André (1980) [1926], *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses universitaires de France.

Mallet, Edme-François (1754), « Critique, s. m. », *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, vol. 4 (publication en ligne : <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/navigate/4/2442/> , consulté en décembre 2021).

Marcuse, Herbert (1941), « Some Social Implications of Modern Technology », *Zeitschrift für Sozialforschung / Studies in Philosophy and Social Sciences*, IX, 3, 414-439.

Marcuse, Herbert (1968) [1964], *L'homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Les éditions de Minuit.

Marmontel, Jean-François (1754), « Critique, s. f. », *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, vol. 4 (publication en ligne : <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/navigate/4/2444/> , consulté en décembre 2021).

Marx, Karl (1982) [1843], « Critique de la philosophie politique de Hegel », dans Karl Marx, *Oeuvres III, Philosophie*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade ; édition établie, présentée et annotée par Maximilien Rubel), 863-1018.

Marx, Karl (1982) [1844], « Pour une critique de la philosophie du droit de Hegel », dans Karl Marx, *Oeuvres III, Philosophie*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade ; édition établie, présentée et annotée par Maximilien Rubel), 382-397.

Marx, Karl (1982) [1845], « De l'abolition de l'État à la constitution de la société humaine (Notes et thèses 1845) », dans Karl Marx, *Oeuvres III, Philosophie*, Paris,

Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade ; édition établie, présentée et annotée par Maximilien Rubel), 1019-1036.

Marx, Karl & Friedrich Engels (1982) [1845], « La Sainte Famille ou critique de la critique critique. Contre Bruno Bauer et consorts », dans Karl Marx, *Oeuvres III, Philosophie*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade ; édition établie, présentée et annotée par Maximilien Rubel), 419-661.

Meja, Volker et Nico Stehr (orgs.) (1982), *Der Streit um die Wissenssoziologie*, Francfort, Suhrkamp (2 vols.).

Menke, Christoph (2015), *Kritik der Rechte*, Berlin, Suhrkamp.

Miaille, Michel (1993) [1988], « Critique 1 – Critique du droit », dans André-Jean Arnaud et al. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit* (2e édition), Paris, LGDJ, 131-133 (entrée figurant déjà dans la première édition de 1988).

Monod, Jean-Claude (2019), *L'art de ne pas être trop gouverné – Sur les crises de gouvernementalité*, Paris, Seuil.

Mossé, Claude (2010), *Au nom de la loi. Justice et politique à Athènes à l'âge classique*, Paris, Payot et Rivages.

Ost, François (2016), *À quoi sert le droit ? Usages, fonctions, finalités*, Bruxelles, Bruylant.

Rehg, William (2009), « Erkenntniskritik als Gesellschaftstheorie – Erkenntnis und Interesse (1968) », dans Hauke Brunkhorst, Regina Kreide et Cristina Lafont (dir.), *Habermas-Handbuch*, Stuttgart / Weimar, J.B. Metzler, 165-176.

Rey, Alain (dir.) (2001), *Le grand Robert de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert (2e édition).

Sartre, Jean-Paul (1960), *Critique de la raison dialectique – Tome 1 : Théorie des ensembles pratiques*, Paris, Gallimard.

Schiavone, Aldo (2008) [2005], *Ius – L'invention du droit en occident*, Paris, Belin.

Sloterdijk, Peter (1987) [1983], *Critique de la raison cynique*, Paris, Christian Bourgois.

Spurk, Jan (2001), *Critique de la raison sociale. L'École de Francfort et sa théorie de la société*, Québec / Paris, Presses de l'Université Laval / Éditions Syllepse.

Starobinski, Jean (2001) [1967], « La relation critique », dans Jean Starobinski, *La relation critique*, Paris, Gallimard (collection TELL), 11-56 (version amplement corrigée et modifiée d'une conférence présentée en 1967).

Stammen, Theo (1973), « Nachwort », dans Karl Marx (1973) [1843], *Kritik des Hegelschen Staatsrechts*, Stuttgart, Reclam, 189-240.

Szende, Paul (1922), « Verhüllung und Enthüllung. Der Kampf der Ideologien in der Geschichte », *Archiv Für die Geschichte des Sozialismus und der Arbeiterbewegung* (« Grünberg Archiv ») X, 183-270.

Teubner, Gunther (2016) [2012], *Fragments constitutionnels. Le constitutionnalisme sociétal à l'ère de la globalisation*, Paris, Classiques Garnier.

Annexe :

Num.		év. Auteur	Sujet	Objet	Critère	Visée	Expressions exemplaires	Distinctions pertinentes
1	XVI ^e siècle		Documen- talistes	Textes anciens	Authenticité	Fonder notre savoir	Dictionnaires critiques / Éditions critiques	
2-a	XVI ^e siècle		Critique	Textes d'auteurs contem- porains	Règles de l'art	Dénigrer	« La critique peut corrompre les lecteurs et l'écrivain. »	/ Censure
2-b	XVIII ^e siècle		Critique	Textes d'auteurs contem- porains	Modèles intellectuels	Établir un art / le faire progresser	« Ce qu'il y a de supportable dans ma poésie, je le dois à la critique. »	Ignorante / subalterne / supérieure
2-c	1802	Hegel	Philo- sophe	Textes d'autres philosophes contem- porains	Idée de la philosophie	Établir la philosophie	<i>Kritisches Journal der Philosophie</i>	
3	XVIII ^e siècle		Société civile	Gouverne- ment	(libre débat)	Progrès politique	le XVIII ^e , siècle de la critique / Critique et crise	Obéissance
4	1781	Kant	Philo- sophe	Raison	Raison	<i>Aufklärung</i>	Critique de la raison pure	/ Dogmatisme
5	1843	Marx	Classe ouvrière	Capita- lisme	Matérialisme dialectique	Dépassement du capitalisme	Critique de l'économie politique	/ Critique vulgaire
5 ^{bis}	1921	Benjamin	Philo- sophe	Violence	Philosophie de l'histoire de la vio- lence et du droit	Entrée dans un nouvel âge		/ Théorie positive du droit
6	1937	Hork- heimer	École philoso- phique	Société capitaliste	Théorie critique de la société	Sauver l'humanité	Théorie critique	/ Théorie traditionnelle
7	Années 1960 Années 2010 s.		Mouve- ments sociaux	Système	Théories critiques	Émancipation	Critique sociale / Critical Legal Studies	
8	1978	Foucault	Individu	Gouverne- mentalité		Se déprendre de soi - gouverné	« La critique, art de ne pas être trop gouverné »	
9	Années 1980	<i>Found. Crit. Th.</i>	Individu	soi-même	Qualité des arguments	des individus non « socio- centrés »	Critical thinking	/ Uncritical thinking

